

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 août 2019 à 13 h 30  
en la salle « Le Fleuve » au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158,  
rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Demandes de dons et commandites
  4. Demande de l'équipe développement – Planification
  5. Suivi – dossier CA-12-136
  6. Autorisation paiements :
    - Facture n° 104335 – Mallette – Support pour analyses et projections financières
    - Facture n° 043655 – Industrie FABCO – Atribus
    - Autobus Dionne – Transport adapté et collectif (juillet 2019)
    - Taxi Matane
    - Facture n° 23219 – Académie de gestion – Exercer l'autorité en milieu de travail
  7. Proposition Arseno – porte-document à glissière
  8. Proposition de renouvellement d'un bail de location d'espace (289, Bon-Pasteur)
  9. Addenda au Contrat de planification et exécution des travaux sylvicoles 2019
  10. Addenda au Contrat de vente de bois des TPI 2019
  11. Embauche au poste de Préposé aux services techniques – entretien des véhicules et équipements incendie
  12. Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du Québec du 12 au 14 septembre 2019 à Saint-Hyacinthe
  13. Formations 2019 – Service de l'aménagement et de l'urbanisme
  14. Connectivité Internet dans la MRC de La Matanie
  15. Suivi dossier Analyse organisationnelle
  16. Guide du citoyen MRC
  17. Suivi du dossier – Centre de tri des matières recyclables de Mont-Joli – représentation MRC
  18. Orientations – fabrication d'un abri pour les équipements du PLIU
  19. Orientations – motoneige et remorque pour sauvetage en milieu isolé
  20. Varia
  21. Période de questions
  22. Fermeture de la séance
-

### **RÉSOLUTION 461-08-19**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé et en ajoutant au point Varia :

- a) Campagne publicitaire (traversier) – proposition QUÉBÉCOR.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 462-08-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (FÉDÉRATION DE L'UPA DU BSL) – OFFRE DE FORMATIONS AFIN DE VALORISER L'AGRICULTURE AUPRÈS DES JEUNES**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent pour son projet d'offre de formations (Jeunes bergers et Jeunes trayeurs) auprès des jeunes du secondaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à offrir une expérience immersive, pratique et pédagogique sur l'agriculture en collaboration avec la Ferme-école du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli/Mitis à des jeunes de 12 à 17 ans des MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Stratégie de développement agricole* :

- Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent – Projet d'offre de formations afin de valoriser l'agriculture auprès des jeunes du secondaire : **1 000 \$**;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 463-08-19**

#### **DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de quatre demandes de dons et commandites, soit :

- Groupe Collegia – Offre de formation d'introduction aux compétences numériques aux entreprises de La Matanie;
- Centre de transfert d'entreprise du Québec – Conférence de M. Serge Beauchemin afin d'informer les entrepreneurs des ressources disponibles et de rassembler les cédants et repreneurs, le 18 septembre 2019 à Matane;
- Événement PHOS, édition 2019-2020;
- Occasion Sport – Projet d'expansion;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Groupe Collegia – Offre de formation d'introduction aux compétences numériques aux entreprises de La Matanie : **2 000 \$ volet Innovation sociale**;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Centre de transfert d'entreprise du Québec – Conférence de M. Serge Beauchemin afin d'informer les entrepreneurs des ressources disponibles et de rassembler les cédants et repreneurs, le 18 septembre 2019 à Matane : **1 500 \$**.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 464-08-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE DE PRODUCTION OVINE EN MATANIE)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**CONSIDÉRANT** le projet en production ovine que l'IREQ et la MRC de La Matanie souhaitent voir implanter sur le territoire dans le cadre de la Stratégie de développement agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller en développement agricole de la MRC constate le besoin de développement d'outils de formation et de mentorat pour mieux aguerrir nos futurs producteurs ovins qui démarreront leur projet d'entreprise d'ici 2020 et, qu'à ces fins, il y a lieu d'envisager des stages d'une durée de 12 semaines de 35 heures auprès d'entreprises ovines locales déjà bien établies en Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs démarches ont été faites pour trouver du financement, qu'il n'y a aucun programme de disponible et qu'il y aurait lieu de contribuer pour la somme maximale de 4 921,88 \$ par projet de stage via le Programme d'accompagnement des entreprises volet Acquisition/ Relève;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une dérogation à la politique et une contribution financière pour un maximum de trois stages d'ici le 31 décembre 2019, comme suit :

- Développement d'une filière ovine en Matanie – projet de stages en production ovine : subvention totalisant 14 765,64 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Acquisition/Relève, soit trois (3) montants de 4 921,88 \$;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 465-08-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SOLUTION RÉNO STL)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Solution Réno STL – projet plan de commercialisation : subvention de 2 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

#### **Demande de l'équipe développement – Planification**

La directrice du service de développement, madame Isabelle Gauthier, soumet une demande pour l'obtention d'un budget afin d'accompagner l'équipe de développement dans l'élaboration de la planification. Les membres reçoivent la demande qui sera discutée ultérieurement avec le Conseil.

#### **Suivi – dossier CA-12-136**

La directrice générale, madame Line Ross, fait le point sur la démarche amorcée et les échanges avec le CDEE. Il est convenu que l'entreprise est favorable à effectuer la conversion demandée par la MRC et que le dossier sera régulariser.

### **RÉSOLUTION 466-08-19**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE MALLETTE – SUPPORT POUR ANALYSES ET PROJECTIONS FINANCIÈRES**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 104335, datée du 28 février 2019, de la firme Mallette pour diverses interventions pour le service de développement économique au montant de 12 525 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D' le paiement de la facture numéro 104335 à la firme Mallette, au montant de 14 400,62 \$ taxes incluses, à même le budget du service de développement économique.**

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 467-08-19**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE INDUSTRIE FABCO – ABRIBUS**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation d'achat de trois abribus avec banc, auprès de l'entreprise Industrie Fabco inc., pour le service du transport collectif (résolution numéro 303-04-19);

**CONSIDÉRANT** les factures #043655 et #043657 (crédit), datées respectivement du 22 juillet et du 26 juillet 2019, de l'entreprise Industrie Fabco au montant total de 26 734 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des factures #043655 et #043657 à Industrie Fabco au montant total de 30 737,42 \$, taxes incluses, à même le budget du FDT-volet FDR.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 468-08-19**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – AUTOBUS DIONNE INC. – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (JUILLET 2019)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 604-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus Dionne inc.* pour le service de transport pour les personnes à mobilité restreinte ou vivant un handicap dans la MRC;

**CONSIDÉRANT** le paiement pour le service de transport adapté s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 4 096 heures annuellement, soit 341,33 heures par mois, représentant un montant mensuel de 21 295,79 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** le paiement pour le service de transport collectif s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 1 520 heures annuellement, soit 152 heures pour le mois de juillet, représentant un montant de 9 389,04 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en juillet;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement mensuel de juillet 2019, à *Autobus Dionne inc.*, pour le service de transport adapté au montant de 24 484,83 \$ taxes incluses, ainsi que pour le service de transport collectif au montant de 10 795,05 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 469-08-19**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE TAXI MATANE (1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2019)**

**CONSIDÉRANT** la facture #02700, en date du 31 juillet 2019, de Taxi Matane pour le service de transport adapté au montant de 5 436,55 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture #02701, en date du 31 juillet 2019, de Taxi Matane pour le service de transport collectif au montant de 6 190,00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des factures #02700 et #02701 à Taxi Matane aux montants respectifs de 6 250,67 \$ et 7 116,95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 470-08-19**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE ACADEMIE DE GESTION – FORMATION "EXERCER L'AUTORITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL", LES 17, 18 ET 19 SEPTEMBRE 2019 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la formation "Exercer l'autorité en milieu de travail", les 17, 18 et 19 septembre 2019 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture #23219 à Académie de gestion au montant de 2 555,00 \$ pour deux participants, plus les taxes applicables, pour la formation "Exercer l'autorité en milieu de travail", les 17, 18 et 19 septembre 2019 à Québec;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 471-08-19**

#### **AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PORTE-DOCUMENTS À GLISSIÈRE – PROPOSITION ARSENO**

**CONSIDÉRANT** la proposition de la firme Arseno pour le remplacement des porte-documents en fin de vie utile et la quantité minimum de 24 unités au prix unitaire de 46,05 \$ (logo encastré);

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de prévoir un porte-document pour les membres du Conseil, l'équipe des cadres et le personnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directrice générale à procéder à l'achat de porte-documents à glissière au prix unitaire de 46,05 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 472-08-19**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION D'ESPACE (289, BON-PASTEUR)**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail du local situé au 289, rue Bon-Pasteur sera échu le 30 avril 2020 et que Valeurs mobilières Desjardins (VMD) demande une proposition pour un nouveau bail d'une durée de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document préparé par la directrice générale concernant les modalités financières proposées pour la signature d'un nouveau bail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la signature d'un bail avec Valeurs mobilières Desjardins selon les principaux paramètres suivants :

- Loyer pour une superficie de 1 998 pi<sup>2</sup>, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix (pied carré)	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2019-2020	9,58 \$	1 595,07 \$	19 140,84 \$
2020-2021	9,87 \$	1 643,35 \$	19 720,26 \$
2021-2022	10,07 \$	1 676,65 \$	20 119,86 \$

- Bail pour une durée de deux (2) ans du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2022 avec une majoration de 3 % et 2 % par année et une option de renouvellement de deux (2) ans;
- Taxes municipales et scolaires de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à présenter la proposition de renouvellement;

**QUE** le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 473-08-19**

#### **ADDENDA AU CONTRAT DE PLANIFICATION ET EXÉCUTION DES TRAVAUX SYLVICOLES 2019**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 432-06-19 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le contrat de planification et d'exécution des travaux sylvicoles pour l'année 2019, pour une valeur estimée à 181 901\$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation annuelle des travaux a par la suite dû être modifiée, à la demande du MFFP, ce qui fait que la proportion de coupes totales et de préparation de terrain a été diminuée et la quantité d'éclaircies commerciales augmentée pour une différence à la hausse de 3 138 \$ sur le budget total des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Table TPI du Bas-Saint-Laurent recommandent unanimement d'autoriser un financement pour la technique réalisée par les exécutants sur les TPI à raison de 290 \$/ha pour une superficie de 4,0 ha et moins et de 79 \$/ha pour chaque hectare supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) par le *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* finance une partie des travaux d'aménagement forestier sur les TPI au montant de 43 373 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif autorise la majoration de 3 138 \$ au montant prévu par la résolution du Conseil numéro 432-06-19, pour un nouveau montant de 185 039 \$ à même le budget de fonctionnement du fonds TPI, pour effectuer le dégagement de plantations, la préparation de terrain, la technique reliée aux coupes totales, les éclaircies commerciales et la voirie de la saison 2019 sur les TPI de la MRC de La Matanie;

**QUE** les autres modalités prévues à la résolution numéro 432-06-19 demeurent inchangées;

**QUE** le contrat avec la SER des Monts soit modifié pour tenir compte de la nouvelle valeur estimée de 185 039 \$ avant taxes, incluant notamment le reboisement, le dégagement de plantations, la préparation de terrain, la réalisation d'éclaircies commerciales et la technique reliée aux coupes totales, payable à partir de montants réservés du PADF et des revenus versés au Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières (Fonds TPI);

**QUE** le préfet, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 474-08-19**

#### **ADDENDA AU CONTRAT DE VENTE DES BOIS DES TPI 2019**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 433-06-19 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le contrat de vente des bois des TPI avec la SER des Monts pour l'année 2019, prévoyait une valeur de revenu estimée à environ 122 000 \$ sur la base des taux unitaires établis par le BMMB;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation annuelle des travaux a par la suite dû être modifiée, à la demande du MFFP, ce qui fait que la proportion de coupes totales et de préparation de terrain a été diminuée et la quantité d'éclaircies commerciales augmentée;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes à la dernière année du calcul de possibilité forestière 2015-2020 et qu'en soustrayant les volumes déjà récoltés les quatre premières années, la possibilité forestière 2019 est la suivante :

#### **Volume résiduel 2015-2020 (m<sup>3</sup>)**

	<b>Résineux</b>	<b>FM</b>	<b>FD</b>	<b>THO</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Attribution (5 ans)</b>	49 000	8 000	19 000	2 250	78 250
<b>Récolte SERM (5 ans)</b>	39 876	5 988	7 733	117	53 714
<b>Récolte agr. érablières</b>	508	0	174	0	682
<b>MLNU</b>	1 229	201	477	56	1 963
<b>Total</b>	<b>7 387</b>	<b>1 811</b>	<b>10 616</b>	<b>2 077</b>	<b>21 891</b>

**CONSIDÉRANT QU'**en prenant la moyenne des revenus des quatre dernières années par rapport au volume récolté, à partir des volumes planifiés, nous pouvons estimer les revenus à 80 000 \$ pour 2019;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif autorise la révision des revenus prévus à la résolution du Conseil numéro 433-06-19, pour un nouveau montant estimé à 80 000 \$ pour la saison 2019-2020;

**QUE** les autres modalités prévues à la résolution numéro 433-06-19 demeurent inchangées;

**QUE** le contrat avec la SER des Monts soit modifié pour tenir compte de la possibilité forestière 2019 et des revenus estimés de l'ordre de 80 000 \$;

**QUE** le préfet, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 475-08-19**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR WILLIAM DUGAS AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 416-06-19 du Conseil autorisant l'affichage et mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste de préposé aux services techniques-entretien des véhicules et équipements incendie;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées, le 5 juillet 2019, par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'embauche de monsieur William Dugas au poste de préposé aux services techniques-entretien des véhicules et équipements incendie, poste régulier à temps complet, 35 heures/semaine, classe I, échelon 9, prime de chef d'équipe, selon la convention collective en vigueur;

**QUE** monsieur William Dugas entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet à compter du 26 août 2019 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six mois;

**QUE** le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 476-08-19**

#### **SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT DES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC DU 12 AU 14 SEPTEMBRE 2019 À SAINT-HYACINTHE**

**CONSIDÉRANT** le Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du Québec sous le thème "S'unir pour un seul but, la sécurité de tous!" qui se tiendra du 12 au 14 septembre 2019 à Saint-Hyacinthe;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Antoine Bourdon, préventionniste pour le service régional de sécurité incendie de la MRC, à participer à ce séminaire en lien avec son travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Antoine Bourdon à participer au Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du Québec, du 12 au 14 septembre 2019, et à utiliser le véhicule du service pour le déplacement à Saint-Hyacinthe;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription totalisant 200 \$ ainsi que le remboursement des frais d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 477-08-19**

#### **AUTORISATION DE FORMATIONS 2019 POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du personnel du service de l'aménagement et de l'urbanisme à participer à certaines formations en lien avec leur travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de formations pour l'année 2019 préparé par le directeur du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les formations suivantes :

- « Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec » du 2 au 4 octobre 2019 à Shawinigan (M. Félix Mathieu-Bégin);
- « Colloque régional de l'Association des aménagistes régionaux du Québec » du 9 au 11 octobre 2019 à Saint-Sauveur (M. Olivier Banville);

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscriptions ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget de formation.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 478-08-19**

#### **CONNECTIVITÉ INTERNET DANS LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la firme Cogeco Connexion de contribuer à l'amélioration de la connectivité Internet dans la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, à signer :

- l'entente de confidentialité afin de favoriser l'échange d'informations entre la MRC de La Matanie et Cogeco Connexion;
- la lettre d'appui confirmant la volonté de la MRC de La Matanie de collaborer avec Cogeco Connexion afin de soutenir le but commun d'améliorer l'accès à Internet haute-vitesse dans la MRC pour les territoires actuellement non ou mal desservis.

ADOPTÉE

**Suivi dossier Analyse organisationnelle**

La directrice générale soumet un projet de devis et une proposition de service de la FQM. La proposition fait suite à un échange avec le préfet et la directrice générale qui ont expliqué les besoins et attentes. Il est convenu de transmettre les documents à l'ensemble des membres du Conseil et d'inscrire le sujet pour discussions à la prochaine rencontre de travail.

**RÉSOLUTION 479-08-19**

**GUIDE DU CITOYEN MRC**

**CONSIDÉRANT** la démarche de monsieur Marc Deulceux de la firme Éditions Média Plus Communication pour l'édition gratuite du *Guide du citoyen* dans laquelle la documentation de la Sûreté du Québec (SQ) se retrouve;

**CONSIDÉRANT** l'entente entre la SQ et la firme Éditions Média Plus Communication, par laquelle la SQ accepte de fournir pour chacun des *Guide du citoyen* développé, un contenu destiné aux citoyens desservis, sous réserve des droits d'auteur, de l'approbation préalable à la publication et de la validation des publicitaires présents dans chaque guide de façon à s'assurer du respect de l'image, de la mission et des valeurs de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont vu des exemples de guide déjà publiés pour d'autres MRC, notamment la MRC de La Matapédia et la MRC de L'Islet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'élaboration et la publication du *Guide du citoyen de la MRC de La Matanie* par Éditions Média Plus Communication en collaboration avec la SQ poste de Matane;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 480-08-19**

**SUIVI DU DOSSIER – CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE MONT-JOLI – REPRÉSENTATION MRC**

**CONSIDÉRANT** la démarche amorcée par le Groupe Bouffard en lien avec la problématique rencontrée suite à la fermeture des marchés pour le plastique récupéré au centre de tri, la récente rencontre avec les représentants des MRC et la mise en place d'un comité ad hoc de suivi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité trouve pertinent que la MRC de La Matanie soit également partie prenante aux échanges dans le cadre du mandat de gestion des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif délègue monsieur Nixon Sanon à titre de représentant de la MRC au comité ad hoc et d'en informer le Groupe Bouffard.

ADOPTÉE

**Orientations – abri pour les équipements du PLIU – motoneige et remorque pour sauvetage en milieu isolé**

La directrice générale fait part des échanges avec la direction de la Ville et du SSI de Matane pour l'acquisition d'une motoneige et d'une remorque qui pourraient être financées par le TNO. Elle fait également part de la demande pour la fabrication d'un abri pour les équipements du PLIU. Les sujets seront discutés à une prochaine rencontre de travail du Conseil.

**VARIA**

- a) Campagne publicitaire (traversier) – proposition QUÉBÉCOR
- Le sujet sera traité à la séance ordinaire du Conseil du mois d'août.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

--

**RÉSOLUTION 481-08-19**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.  
Il est 16 h 10.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet  
Denis Santerre

(signé)

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet  
Denis Santerre*